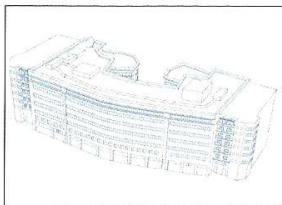


L'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

les temps forts



- **2011** La Direction de la Sécurité civile devient la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) le 7 septembre.
- **2004** La loi de modernisation de la Sécurité civile du 13 août améliore la prévention et la gestion des crises. Elle considère le citoyen comme le premier acteur de sa sécurité.
- **1996** Historiquement constitués en corps communaux, les sapeurs-pompiers sont désormais rattachés aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).
- **1978** Inauguration de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) à Nainville-les-Roches (78). Elle s'installe en 2011 à Aix-en-Provence (13).
- **1968** Le général de Gaulle décide, en conseil de défense, de créer les unités militaires de la Sécurité civile.
- **1963** Création de la base avions de Marignane (13). Arrivée des deux premiers bombardiers d'eau, Canso. Six ans plus tard, le premier Canadair intègre la flotte de la Sécurité civile.
- **1961** Création de 6 dépôts ateliers d'entretien et de soutien. Ils préfigurent la création des ÉSOL, 30 ans plus tard.
- **1957** Création du groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile. L'Alouette, l'Écureuil et le Dauphin sont peu à peu remplacés par l'EC 145 à partir de 2004.
- **1955** Création des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).
- **1951** Création du service national de Protection civile (SNPC).
- **1952** Création du plan d'organisation de la réponse des secours (ORSEC).
- **1945** Création de la Direction du déminage au ministère de la Reconstruction. Elle est rattachée au service de protection civile en 1964.
- **1943** Création d'une Direction générale de la Protection civile au ministère de l'Intérieur.
- **1869** Mise en oeuvre de la première pompe d'incendie à vapeur.
- **1790** La loi du 24 août sur l'administration communale confie aux maires le soin de faire « *cesser les fléaux calamiteux tels que les incendies* ».
- **1743** Le 11 mars le Parlement de Paris étend à tout le royaume la gratuité des secours.



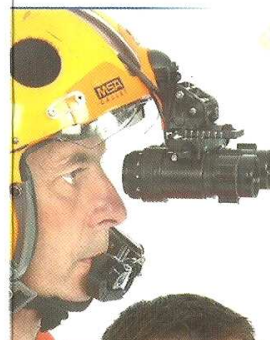
Ministère de l'Intérieur

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

87-95, quai du Docteur Dervaux
92600 Asnières-sur-Seine

www.interieur.gouv.fr

• DGSCGC/Pôle Communication
• Photos : Joachim Bertrand/DGSCGC, Christelle Hervé/Marine nationale,
Jean-Luc Ziegler/DICOM • Graphisme : Bruno Lemaître/DGSCGC
• Impression : SDG 12-30644-3 000 - décembre 2012.



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

ANTICIPER ET PREVENIR

les clés pour mieux appréhender les risques

• L'éducation et la sensibilisation à la culture de Sécurité civile

Partenaire de campagnes de sensibilisation à destination du grand public, la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) participe à l'élaboration de documents de prévention avec plusieurs ministères et des associations. Elle mène des projets pédagogiques avec l'Éducation nationale. Cette collaboration permet d'initier les élèves aux gestes de premiers secours. Enfin, la DGSCGC anime des programmes nationaux en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers. Elle favorise ainsi l'apprentissage de la culture de Sécurité civile. ■



inondation TEMPÊTE
PLUIE ATTENTAT TSUNAMI
CYCLONE CANICULE NOYADE
séisme ACCIDENT DE LA VIE COURANTE
CRUE VAGUE DE FROID accident industriel
feux de forêts

• La formation, un savoir-faire reconnu



La DGSCGC élabore des programmes de formation pour tous les acteurs de la Sécurité civile et de la gestion des crises, sur des matériels à la pointe de la technologie. Le simulateur de vol des hélicoptères EC 145 est un symbole de ce savoir-faire à la française, unanimement reconnu à l'étranger. Cette politique de formation participe au rayonnement de notre pays au-delà de nos frontières. ■



• Des réponses adaptées aux risques



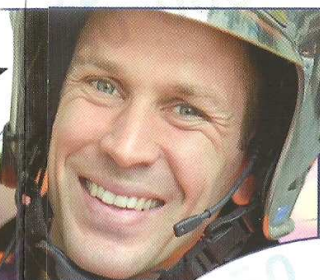
La DGSCGC fixe le cadre de la réglementation en matière d'incendie et de planification des secours. Elle conçoit des guides d'aide à l'élaboration des plans de secours et de sauvegarde pour les maires et les préfets. Elle participe à l'élaboration des plans gouvernementaux de sécurité nationale et en assure la déclinaison territoriale.

Elle coordonne aussi le système d'alerte et d'information des populations qui vous indique la conduite à tenir en cas de danger, notamment via un réseau de sirènes. ■

EFFECTIFS ET INTERVENTIONS

la Sécurité civile en chiffres

- **1** Direction générale et **60** sites délocalisés
- **125** logisticiens
- Plus de **1 400** sapeurs-sauveteurs militaires
 - **250 000** sapeurs-pompiers dont **80 %** de volontaires
- **202** pilotes et **110** mécaniciens de bord
- **200 000** bénévoles au sein de **22** associations agréées de Sécurité civile
- **302** démineurs



- Les **29** sites de déminage font plus de **2 300** interventions par an sur des objets suspects, collectent plus de **500 tonnes** de munition de guerre et en détruisent autant.

- Chaque année, la DGSCGC mène **500 actions** bilatérales de formations, d'audits et d'assistance dans le monde entier.

- Les **35** hélicoptères de la Sécurité civile sont positionnés sur **23 bases** et un centre de maintenance en métropole. Les **110 équipages** portent secours toutes les 39 minutes. Basés à Marignane (13), **26 avions** Canadair, Tracker, Dash et Beechcraft luttent contre les feux de forêts.

- Les sapeurs-sauveteurs des formations militaires sont basés à Brignoles (83), Corte (2B) et Nogent-le-Rotrou (28). Ils sont d'alerte **24 h/24**, prêts à partir partout dans le monde en **3 h**.

- Les sapeurs-pompiers des **7 300 centres de secours** rattachés aux **96 services départementaux d'incendie et de secours** effectuent plus de **4 millions** d'interventions par an.

PROTEGER ET SAUVER

le secours au cœur de notre mission

• Un maillage territorial

assuré par 250 000 sapeurs-pompiers



Toutes les 7 secondes les soldats du feu participent à une mission de secours. Reposant sur 80 % de volontaires ils sont le fer de lance d'un réseau de solidarité et de proximité unique au monde. Répartis dans 7 300 centres de secours, les sapeurs-pompiers sont organisés au sein des services départementaux d'incendie et de secours. Administrés par les conseils généraux, leur cadre d'emploi est fixé par la **Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises**. Elle assure la gestion des carrières des officiers de sapeurs-pompiers. ■



• Les moyens nationaux

39 hélicoptères assurent des missions de secours jour et nuit et du transport sanitaire. Ils participent à la lutte contre les feux de forêt aux côtés des 26 bombardiers d'eau et avions de liaison et d'observation. Les sapeurs-sauveteurs des formations militaires de la Sécurité civile sont mobilisables sur toutes les grandes catastrophes naturelles et technologiques en France et à l'étranger. Polyvalents, ces spécialistes du risque sont **en alerte permanente**. Chaque jour, les démineurs neutralisent et détruisent des colis suspects et les munitions des conflits passés. Ils sécurisent également les voyages officiels et les grandes manifestations culturelles et politiques. 3 établissements de soutien opérationnel et logistique assurent la maintenance des matériels d'intervention. Ils gèrent la réserve nationale composée de matériels de première nécessité et disposent d'importants moyens de pompage et de distribution d'eau potable. ■

• Un centre opérationnel de gestion interministérielle de crise (COGIC)

Grâce à un **système informatique d'alerte** alimenté par les préfetures, les sapeurs-pompiers et nos homologues étrangers, le COGIC veille 24 h/24 sur les événements de Sécurité civile en France et en Europe. Plus qu'une vigie, c'est un outil précieux d'aide à la décision pour les autorités gouvernementales qu'il renseigne en temps réel. En liaison avec les grands opérateurs, il est l'interlocuteur naturel entre les acteurs locaux et les différentes instances de l'État.

Activé par le Premier ministre, le centre interministériel de crises organise la réponse des pouvoirs publics pour faire face aux événements majeurs. ■

FAVORISER LE RETOUR À LA NORMALE

du soutien à l'analyse de la crise

• L'obligation du retour d'expérience

Quelle que soit l'ampleur de la crise, la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises tient un rôle **pilote dans la réalisation des retours d'expériences** en partenariat avec les préfetures et tous les services impliqués au cœur de la crise. Cette étape est fondamentale car elle permet d'élaborer et de mettre à jour les plans de secours et d'actualiser la doctrine mise en place pour faire face à l'imprévisible. ■



• Le rôle prépondérant

des associations

Partie prenante des dispositifs de secours, les **associations agréées et animées par la DGSCGC** sont aussi aux côtés de la population lorsque l'urgence est passée. Ancrées dans la vie sociale de chaque commune, elles favorisent le retour à la normale. ■



• La commission des catastrophes naturelles

Dans le cadre de la solidarité nationale, la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) joue un **rôle majeur dans l'examen des dossiers de catastrophes naturelles** constitués par les préfetures suite aux demandes formulées par les maires à partir des déclarations des sinistrés. La DGSCGC instruit chaque dossier et tient le rôle de rapporteur au sein d'une commission mensuelle interministérielle, présidée par le ministre de l'Intérieur. L'avis de la commission sert de base à la décision des ministres. Un arrêté est publié au journal officiel et ouvre des droits à indemnisation. Il permet de débloquent la garantie de catastrophe naturelle d'un contrat d'assurance et donne un délai supplémentaire de dix jours aux sinistrés pour effectuer leurs démarches. ■

